

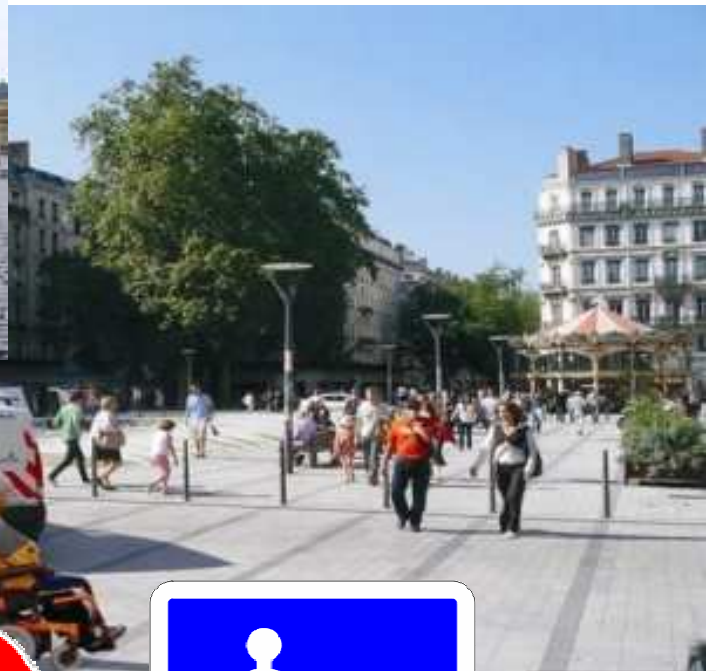
« MIEUX PARTAGER LA RUE »

**NOUVEAUX AMENAGEMENTS PRECONISES
PAR LE CODE DE LA RUE
ET LA LOI SUR L'ACCESSIBILITE**
(ZONES DE RENCONTRE, DOUBLE-SENS CYCLABLES,
VOIRIE ACCESSIBLE...)

Conférence-débat

Jeudi 28 Janvier 2010, de 14h00 à 18h00

CREIL, Amphithéâtre de l'IUT



*Organisée par l'AU5V, avec la participation
du MEEDDM, du CETE Nord-Picardie,
de l'ADAV, de la Ville des Mureaux,
en partenariat avec la Délégation Départementale de l'APF,
le Comité Départemental Oise de la FFCT et la Délégation Régionale de la FNAUT.*

Contexte :

L'évolution des modes de déplacement dans les villes (petites ou grandes), comme l'accessibilité de la voirie aux personnes en situation de handicap font l'objet d'une attention croissante, tant de la part des élus et de la population que des pouvoirs publics.

Les concepts de circulation apaisée, d'Intermodalité des moyens de transports, de droit à la mobilité pour tous,... se popularisent, avec le souci de protéger notre environnement, de plus en plus menacé.

Un meilleur partage de la rue et de l'espace public s'organise progressivement entre piétons, personnes à mobilité réduite, cyclistes, utilisateurs de 2 roues motorisées, automobilistes, moyens de transports en commun....

Une vision de la ville de demain se dessine avec, comme corollaire, de nouvelles règles imposées aux aménageurs à l'occasion des travaux de création ou de rénovation de voies urbaines, mais aussi de nouveaux outils mis à leur disposition : création des zones de rencontre, généralisation des double-sens cyclables...

Les premières décisions issues de la démarche « code de la rue » sont entrées en vigueur avec l'arrêté du 31 juillet 2008. Depuis cette date « toute rue à sens unique est automatiquement en double sens pour les cyclistes dans les zones 30 et les zones de rencontre ». Les communes ont jusqu'au 1er Juillet 2010 pour se mettre en conformité avec ce principe pour les zones 30 créées avant le décret (Décret 2008-754).

Dans le domaine de l'accessibilité la Loi de février 2005 et le décret du 21 décembre 2006 imposent aux communes que, « à l'occasion des réalisations de voies nouvelles ou de travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection de voies urbaines », les travaux soient réalisés « de manière à permettre l'accessibilité de ces voiries aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible » (Décret 2006-1657).

Cette obligation est à rapprocher de celle de l'article L228-2 du Code de l'Urbanisme concernant l'obligation de réaliser des itinéraires pourvus d'aménagements cyclables pourvus de pistes, bandes ou marquage au sol, à l'occasion des travaux de création ou de rénovation de voies urbaines.

Objectifs :

Cette conférence se propose, avant tout, d'informer les élus et techniciens des communes de l'Oise et des départements voisins sur le « Code de la Rue » et sur les nouvelles obligations imposées en milieu urbain pour le partage de la voirie, les aménagements cyclables et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Elle vise également à les conseiller dans leurs démarches d'aménagements, au travers d'interventions de spécialistes, et de témoignages de communes déjà bien engagées dans cette démarche.

Enfin, elle permettra de débattre sur les difficultés de mise en œuvre et d'échanger sur les différentes solutions proposées...

Programme :

- * 13h30 - Accueil autour d'un café / Emargement
- * 14h00 - Début de la conférence-débat



- * 14h15—15h45 : Partage de la voirie / Code de la Rue
 - Accessibilité de la voirie / politique gouvernementale
 - Loi du 11 février 2005 et décrets du 21 décembre 2006
 - Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie (PAVE)
 - Prescriptions techniques (arrêté du 15 janvier 2007)
 - Démarche « Code de la Rue »
 - Premiers résultats / décret du 31 juillet 2008
 - Priorité au plus vulnérable, zones de rencontre, généralisation des double-sens cyclables en zone 30
 - Article 20 de la Loi sur l'Air
 - Conséquences et échéances
 - Questions

Intervenants :

- Marie PROST-COLETTA, Déléguée Ministérielle à l'Accessibilité
- Hubert PEIGNE, Coordinateur Interministériel pour le Développement de l'Usage du Vélo / MEEDDM
- Odile VIDAL-SAGNIER et Bertrand DEBOUDT, CETE Nord-Picardie

- * 15h45 –16h05 Pause

- * 16h05 –17h55 : Exemples de réalisations / Aides et Outils
 - Exemples de réalisations et de bonnes pratiques
 - Aides et outils à la disposition des communes / collectivités territoriales pour prendre en compte ces contraintes
 - Concertation avec les associations
 - Débat

Intervenants :

- Sébastien TORRO-TOKODI, ADAV Lille
- Dominique CHAUVIERE, Dir. Voirie et Déplacements / Les Mureaux
- Odile VIDAL-SAGNIER, CETE Nord-Picardie
- Catherine PASSAL, Délégation Départementale Oise de l'APF

- * 17h55 – Conclusions
- * 18h00 – Verre de l'amitié



au5v.free.fr



Cette conférence est organisée par
l'**AU5V** :

Association des
Usagers du
Vélo, des
Véloroutes et
Voies
Vertes des
Vallées de l'Oise

en partenariat avec :

- la **Délégation Départementale de l'APF**

(Association des Paralysés de France),

- le **Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Oise** (FFCT / Fédération Française de CycloTourisme),

- la **Délégation Régionale Picardie de la FNAUT** (Fédération Nationale des Associations d'Usagers du Transport).

Contacts :

AU5V

10, rue Fontaine des Arènes - 60300 SENLIS

Tél. : 03 44 60 11 63

courriel : contact@au5v.fr

Site internet : <http://au5v.free.fr>

Président : Eric BROUWER Vice-président : Jean TOURET

L'AU5V est :

- Membre de la FUBicy (Fédération des Usagers de la Bicyclette) - www.fubicy.org

- Délégation Régionale pour la Picardie de l'AF3V (Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes) - www.af3v.org

- Membre du CAP VV Oise (Collectif Associatif pour la Promotion des Voies Vertes dans l'Oise) - <http://capvv.free.fr>

Délégation Départementale de l'APF

78, rue de la Madeleine - BP 40578 - 60000 BEAUVAIS

Tél. : 03 44 15 30 09

Courriel : dd.60@apf.asso.fr

Site : www.apf.asso.fr

Délégué départemental : Alain COUDRE- Directrice : Catherine PASSAL

Comité Départemental de CycloTourisme de l'Oise

2, rue des vieilles Ecoles - 60290 CAUFFRY

Tél. : 03 44 73 28 28

Courriel : ffctcodep60@wanadoo.fr

Site internet : www.ffct.org

Président : François TAVAUX - Vice-président : Daniel LEMOINE

Délégation Régionale de la FNAUT

Christiane DUPART—5, rue Pierre Borin—60100 Creil

Tél. : 03 44 25 42 26 / 06 80 64 05 60

Courriel : christiane.dupart@wanadoo.fr

Site internet : www.fnaut.asso.fr

